

PLAN D'ACTION NATIONAL DE
LUTTE CONTRE LA
DESERTIFICATION ET LA
DEGRADATION DES TERRES
AU RWANDA

Objectif de la Convention de lutte contre la Désertification

**Lutter contre la désertification et
d'atténuer les effets de la sécheresse
dans les pays gravement touchés par la
sécheresse et/ou la désertification**

Objectifs global et spécifiques du PAN

- **Contribuer à une gestion durable des ressources naturelles pour un développement socio-économique soutenu**
- renforcer les capacités de l'administration et des partenaires pour assurer la gestion durable et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles;
- réhabiliter toutes les zones touchées par la désertification et la dégradation des terres ;
- renforcer la mise en application des lois existantes et élaborer d'autres régissant la gestion des ressources naturelles ;
- Identifier et adopter des alternatives pour atténuer la dégradation des ressources naturelles.

Domaines d'intervention identifiés

- Renforcement d'un environnement politique, législatif et institutionnel favorable à la protection de l'environnement;
- Aménagement et utilisation rationnelle des terres;
- Aménagement et gestion durable des forêts;
- Gestion rationnelle des ressources en eau ;
- Exploitation rationnelle des mines et carrières ;
- Amélioration des techniques agricoles et d'élevage ;
- Renforcement de la mise en œuvre du programme national de l'habitat regroupé ;
- Promotion des sources d'énergies alternatives au bois ;
- Création des sources d'emplois pour lutter contre la pauvreté ;
- Renforcement du programme de recyclage des déchets ménagers et industriels.
- Coopération internationale, régionale et sous régionale;
- Recherche et système de suivi-évaluation

Renforcement d'un environnement politique, législatif et institutionnel favorable à la protection de l'environnement

- **Objectif poursuivi**
- Responsabiliser les autorités locales et autres partenaires dans la gestion rationnelle et participative des ressources naturelles;
- **Actions à mener**
- Elaboration d'un guide définissant les responsabilités de tous les acteurs dans la protection de l'environnement ;
- Vulgarisation/diffusion à grande échelle des politiques et lois en matière de la décentralisation et de la gestion rationnelle des ressources naturelles

L'aménagement et utilisation rationnelle des terres

Objectifs

- Assurer une meilleure utilisation des terres par l'application des techniques appropriées suivant les types des terres;
- Assurer la conservation des terres et l'accroissement des productions agricoles ;
- Assurer l'enregistrement et la consolidation de l'utilisation des terres.

Actions

- Mise en oeuvre du plan directeur d'aménagement et d'utilisation des terres ;
- Aménagement et valorisation d'une superficie de 400.000 ha en terrasses radicales à l'échelle nationale et extension des terrasses progressives ;
- Mobilisation de la population à l'enregistrement de leurs propriétés foncières;
- Sensibilisation de la population sur la lutte anti-érosive et l'exploitation regroupée des petites propriétés foncières en privilégiant l'approche bassin versant

L'aménagement et gestion durable des forêts

- **Objectifs poursuivis**
- L'objectif global sera de faire de la foresterie un de piliers de l'économie et de la viabilité écologique nationale. Les principaux objectifs spécifiques sont ;
- Augmenter et diversifier des ressources forestières, agro forestières et fruitières nationales ;
- Améliorer la gestion des ressources forestières disponibles ;
- Vulgariser à grande échelle de nouvelles technologies du bois économiquement rentables;
- Renforcer la recherche forestière et agro forestière et les capacités des institutions forestières publiques ;
- **Actions à mener**
- Reboisement de tous les espaces disponibles à vocation forestière en particulier les zones sensibles, les ravins, les sommets des montagnes, les établissements humains et les villes ;
- Diversification des espèces agro forestières et fruitières;
- Gestion rationnelle des peuplements à maturité;
- Introduction de nouvelles technologies et méthodes de gestion du bois;
- Recherche sur la biotechnologie du bois et fruits
- Protection et promotion des espèces autochtones menacées d'extinction

La gestion rationnelle des ressources en eau

Objectifs

- Partant des principes de la stratégie sectorielle, les objectifs ci-après sont visés :
- renforcer les connaissances de base et développer des systèmes d'information et d'observation sur les ressources en eau;
- lutter contre la pollution de l'eau ;
- développer et renforcer les programmes de gestion intégrée des ressources en eau.
- Ces objectifs appellent les actions ci-après:

Actions

- **- Amélioration des connaissances sur les ressources en eau**
- Identifier et quantifier les réserves en eau ;
- Développer les bases de données sur l'eau et ses utilisations.
- **- Lutte contre la pollution des eaux**
- Mettre en place des unités de traitement des eaux avant distribution et avant rejet des eaux usées dans la nature ;
- Lutter contre la pollution de l'eau et la prolifération des plantes aquatiques nuisibles comme la jacinthe d'eau et des produits chimique industriels nuisibles pour lutter contre la pollution des cours d'eau et lacs.
- **Gestion intégrée des ressources en eau**
- Protéger les rives des cours d'eaux et les bordures des lacs ;
- Restaurer les écosystèmes aquatiques dégradés

L'exploitation rationnelle des mines et carrières

- **Objectifs poursuivis**

- Assurer le respect des lois régissant les mines et carrières pour la protection de l'environnement;
- Améliorer les techniques d'exploitation et de valorisation des mines et carrières;
- Assurer la réhabilitation des mines et carrières abandonnées

- **Actions à mener**

- Renforcement de l'application et du respect de la législation sur les mines et les carrières;
- Promotion des techniques améliorées d'exploitation et de prospection des mines et carrières;
- Réhabilitation des anciennes mines et aménagement des nouvelles mines

L'amélioration des techniques agricoles et d'élevage

Objectif

- Promouvoir les techniques d'agriculture et d'élevage plus rentables et favorables à la protection et à la gestion durable des terres.

Actions

- Identification et vulgarisation des technologies innovatrices favorables à l'environnement ;
- Promotion de l'utilisation d'intrants agricoles et vétérinaires compatibles avec l'environnement ;
- Renforcement des capacités des agri-éleveurs en matière de protection, de conservation et d'utilisation rationnelle des terres

Le renforcement de la mise en œuvre du programme national de l'habitat regroupé

Objectifs

- Restructurer l'habitat rural et conscientiser la population rurale à habiter en agglomération ;
- Libérer à l'agriculture les terres anciennement occupées par la maison et l'enclos de l'habitat dispersé ;
- Faciliter le regroupement des parcelles agricoles ;
- Conseiller les décideurs politiques aux choix des lieux pour l'implantation et la circonscription des villages (habitat regroupé) et villes.

Actions

- Identification des sites d'emplacement des agglomérations et villes ;
- Etablissement des plans directeurs d'aménagement des agglomérations et villes ;
- Sensibilisation de la population à déménager vers les agglomérations ;
- Promotion des cultures industrielles favorisant le remembrement des terres

La promotion des sources d'énergie alternatives au bois

Objectifs poursuivis

- Connaître les potentialités de production des sources d'énergie alternatives aux bois ;
- Maîtriser les technologies de production des sources d'énergie alternatives aux bois;
- Rendre accessibles à toutes les couches sociales de la population des sources d'énergie alternatives aux bois;

Actions à mener

- Identification et localisation des sources d'énergie alternatives aux bois ;
- Élaboration d'un plan directeur d'aménagement des sources d'énergie alternatives aux bois;
- Diffusion des technologies de production d'énergie alternatives aux bois

La création des sources d'emplois non agricoles pour lutter contre la pauvreté

Objectifs poursuivis

- Professionnaliser l'artisanat et la vannerie ;
- Donner de la valeur ajoutée à la production agricole, aux produits forestiers, aux mines et aux carrières.

Actions à mener

- Promotion des techniques de transformation des produits agricoles et d'élevage;
- Appui à la professionnalisation de l'artisanat et de la vannerie ;
- Promotion des activités de valorisation des mines et carrières ;
- Appui à la mise en place des unités de transformation du bois

Le renforcement du programme de recyclage des déchets ménagers et industriels

Objectifs

- Recycler tous les déchets ménagers et industriels;
- Valoriser tous les déchets ménagers et industriels.

Actions

- Identification des technologies de recyclage des déchets ménagers et industriels ;
- Diffusion des technologies de recyclage des déchets ménagers et industriels ;
- Appui à la construction des unités de recyclage des déchets ménagers et industriels ;
- Promotion des produits recyclés notamment le biogaz, les briquettes, le papier recyclé, les emballages et les enveloppes recyclés, l'eau recyclée

La coopération internationale, régionale et sous régionale

Objectifs

- Renforcer la coopération sous régionale, régionale et internationale ;
- Mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre du PAN-LCD ;

Actions à mener

- Participation aux forums internationaux sur les négociations
- Organisation des tables rondes des bailleurs et des revues conjointes des secteurs d'intervention

Recherche et système de suivi -évaluation

Objectifs à attendre

- Renforcer les connaissances de base et développer des systèmes d'information et d'observation pour les zones vulnérables
- Assurer le suivi du phénomène de dégradation des ressources naturelles, notamment des écosystèmes fragiles, afin de mieux appréhender les mesures préventives et/ ou curatives appropriées à prendre
- Orienter, planifier et suivre la mise en œuvre du PAN/LCD

Actions à mener

- Renforcement des connaissances de base sur les ressources naturelles et leur dégradation
- Développement des systèmes d'information et d'observation systématique sur les ressources naturelles
- Développement d'un système de suivi évaluation et d'une stratégie de communication du PAN/LCD

Synthèse des interventions prioritaires et du budget estimatif

| N0 | Domaine d'intervention | Budget (USD) |
|----|---|----------------------|
| 1 | Le Renforcement d'un environnement politique, législatif et institutionnel favorable à la protection de l'environnement | 3 155 200 |
| 2 | L'aménagement et utilisation rationnelle des terres | 1 315 678 000 |
| 3 | L'aménagement et gestion durable des forêts | 368 448 000 |
| 4 | La Gestion rationnelle des ressources en eau | 35 000 000 |
| 5 | L'Exploitation rationnelle des mines et carrières | 3 405 200 |
| 6 | L'amélioration des techniques agricoles et d'élevage | 47 340 000 |
| 7 | Le renforcement de la mise en œuvre du programme national de l'habitat regroupé | 39 378 000 |
| 8 | La promotion des sources d'énergie alternatives au bois | 520 782 000 |
| 9 | La création des sources d'emplois pour lutter contre la pauvreté | 15 916 000 |
| 10 | Le renforcement du programme de recyclage des déchets ménagers et industriels | 2 936 000 |
| 11 | La coopération internationale, régionale et sous régionale | 5 600 000 |
| 12 | Recherche et système de suivi-évaluation | 9 237 000 |
| | GRAND TOTAL | 2,383,330,200 |

MURAKOZE